

# Environnement marin



La direction interrégionale de la mer (DIRM NAMO) contribue à prévenir les pollutions.

- Contrôle de la teneur en soufre des combustibles des navires
- Surveillance de la navigation
- Élaboration et coordination du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin

Elle maintient en état opérationnel permanent les moyens POLMAR-Terre, mobilisés pour la lutte contre les pollutions sur le littoral, et analyse les pollutions en mer.

Elle élabore et met en œuvre le document stratégique de façade\* déclinant la directive cadre « stratégie pour les milieux marins » pour le bon état écologique des milieux marins.

## L'essentiel en quelques lignes

- Environnement marin varié et exceptionnel
- Zones essentielles à la biodiversité : îles, estuaires, dunes, etc.
- Restauration passive et active des milieux marins et littoraux
- Centre national d'Appui pour le Contrôle de l'Environnement Marin
- CROSS Corsen, centre référent « pollutions marines » pour la façade Atlantique
- Matériel POLMAR-Terre disponible et opérationnel en permanence



Le Centre national d'Appui pour le Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), hébergé par la DIRM NAMO au CROSS Étel, apporte un appui réglementaire et coordonne les missions de contrôle des différents services de l'État en matière d'environnement marin sur l'ensemble du territoire national.

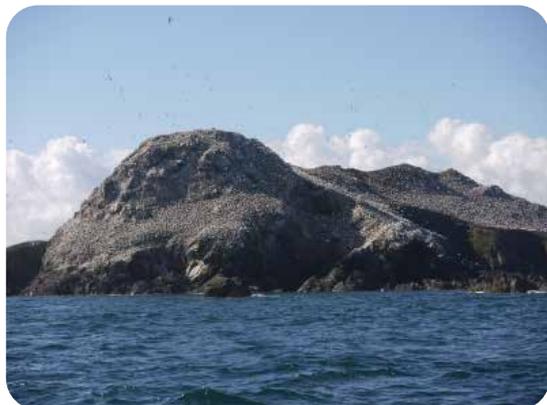
## Objectifs nationaux : 30 % d'aires protégées<sup>(1)</sup>, 10 % de protection forte



Les plans d'action territoriaux 2022-2024 pour les aires protégées déclinent la stratégie nationale au niveau régional et dans les territoires, incluant les AMP littorales.

La DIRM NAMO intervient par ailleurs aux différentes étapes de la démarche des analyses risques pêche. Ces analyses portent sur les risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 en mer par la pêche professionnelle<sup>(2)</sup>. Elles permettent d'évaluer les incidences des activités de pêche professionnelle sur les habitats marins comme le maërl ou les herbiers de zostères et d'identifier les évolutions à apporter aux pratiques de pêche, en concertation avec les pêcheurs concernés (fermeture de certains secteurs, suivis scientifiques, sensibilisation, etc.). Les analyses risque pêche habitats ont été réalisées pour 11 sites Natura 2000 et sont en cours pour 11 autres. Elles doivent encore être menées pour 27 sites inscrits au titre de la directive habitats-faune-flore et 31 sites inscrits au titre de la directive oiseaux (zones de protection spéciales).

Le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin de la DIRM fixe des objectifs de contrôle spécifiques sur les secteurs à enjeux des départements bretons et ligériens.



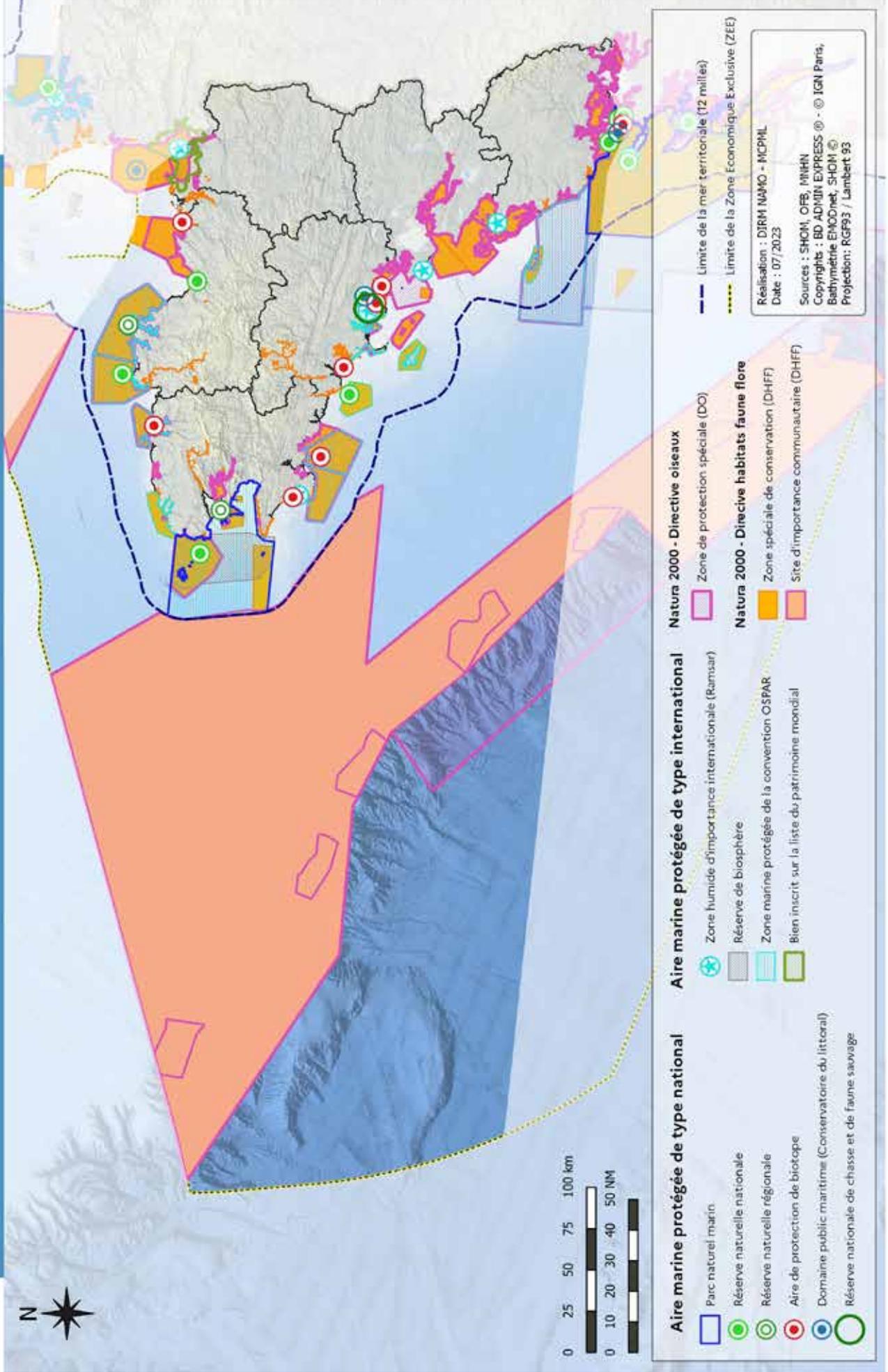
La réserve naturelle nationale des Sept-îles (Côtes-d'Armor) devient la deuxième plus vaste de France métropolitaine. Créée en 1976, elle couvre 19 700 hectares depuis un décret d'extension de 2023.

Son importance pour les oiseaux marins est cruciale : 11 espèces s'y reproduisent. L'archipel accueille la quasi-totalité des populations françaises de macareux moine et de fous de bassan.

C'est le premier site de naissance de phoques gris en France. On y observe aussi des marsouins, des dauphins, des requins taupes, plus d'un millier d'espèces sous-marines et 122 espèces végétales.

(1) Des sites sont aussi protégés par la convention Ospan pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (biotope, biosphère). (2) Rendues obligatoires au sein des sites Natura 2000 par la loi dite « biodiversité » de 2016.

# Aires marines protégées sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest



## Zones de protection forte 2022-2027 : développer le réseau

Les zones de protection forte (ZPF) sont des zones géographiques :

- prioritairement mises en place au sein des AMP existantes. Leurs périmètres et les mesures prises sont concertés au sein de la gouvernance des AMP,
- associées à un contrôle effectif des activités concernées,
- dans lesquelles les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée.

Leur réseau doit être cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes.

L'identification des secteurs d'étude pour de futures ZPF est concertée avec les acteurs de la façade NAMO dans le cadre du plan d'action du document stratégique de façade\* (cf page 6). Huit ZPF ont été reconnues en 2023, toutes situées en Bretagne.

Une cinquantaine de secteurs d'étude de ZPF potentielles a été identifiée dans l'atlas ZPF en 2022. Dans le cadre de la mise à jour du DSF, les travaux d'identification de secteurs d'étude de ZPF potentielles continuent, afin de pouvoir atteindre 3% des eaux de la façade en protection forte d'ici 2027.

## Office Français pour la Biodiversité et Agence Bretonne pour la Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages. À cela s'ajoutent la surveillance et le contrôle des atteintes à l'environnement, la gestion des espaces protégés, la mobilisation de la société et l'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les outre-mer.



© Adrien Lambrechts – OFB

L'OFB a mené une deuxième campagne de suivi du puffin des Baléares dans le cadre du plan national d'action qu'elle anime. 30 individus ont été capturés et ont fait l'objet des mesures et prélèvements de sang et de plumes. 21 individus ont également été équipés de balises GPS pour pouvoir suivre finement leurs déplacements et déterminer les zones où ils vivent, mangent et se reposent. Une campagne par an devrait être organisée pendant les trois prochaines années. Le puffin des Baléares est l'espèce considérée comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) basée à Brest est un établissement public de coopération environnementale coprésidé par le conseil régional et l'OFB. Elle traite de trois milieux écologiques dont le maritime. Ses actions pour accélérer la préservation et la restauration des milieux naturels s'inscrivent autour de trois missions principales :

- Renforcer la coopération pour faire émerger de nouveaux projets de territoires.
- Appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration.
- Amplifier la mobilisation pour la biodiversité.



Le macareux moine, le pingouin torda, le guillemot de Trol, le fou de Bassan et le macareux moine ne se reproduisent qu'en Bretagne.

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

## 1 385 missions de contrôle de l'environnement marin conduites par la DIRM NAMO

Ces 1 385 missions représentent 4 590 contrôles. S'y ajoutent 1 506 missions de surveillance. La DIRM NAMO élabore et coordonne la mise en œuvre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin Nord Atlantique - Manche Ouest. Un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin, mis en place par la DIRM, permet d'harmoniser les contrôles sur l'ensemble de la façade et de tirer profit des retours d'expérience concrets des missions effectuées sur le terrain. Le plan, animé à l'échelon départemental par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), associe toutes les administrations intervenant en mer et sur le domaine public maritime.

Parmi les thématiques déclinées pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime dans ou en dehors des aires marines protégées : le respect des zones de mouillage et la lutte contre le mouillage non autorisé, le

contrôle du carénage des navires, la circulation des véhicules à moteur sur le domaine public maritime, le contrôle de l'extraction de granulats marins ou la protection des espèces.

### Sauvegarde des espèces protégées et leurs habitats

La DIRM pilote une 1<sup>ère</sup> mission inter-services. Les inspecteurs de l'environnement de 24 unités de contrôle (DDTM, gendarmerie, douanes, OFB, réserves naturelles et association Bretagne vivante) ont opéré 103 missions (179 heures de surveillance), 446 contrôles de personnes physiques, pour un total de 24 infractions, dans les 6 départements littoraux de l'interrégion. Ils étaient accompagnés par le CACEM qui centralise les informations de terrain.



## Ré-ensauvagement des écosystèmes marins

L'université de Nantes coordonne, depuis 2023, le projet de recherche européen Rewrite. Il vise à lutter contre la crise du climat et de la biodiversité dans les zones côtières européennes, en misant sur le ré-ensauvagement des écosystèmes marins.

Le projet se concentre sur trois défis majeurs :

- Réduire l'incertitude : en comprenant le fonctionnement écologique et social des paysages marins intertidaux, pour projeter leurs trajectoires d'ici 2050.
- Évaluer les effets en cascade : comprendre comment

des facteurs divers ont un impact sur les paysages marins à l'échelle locale et mondiale pour améliorer la résilience de notre littoral européen.

- Engager la société : identifier les moteurs et obstacles sociaux et culturels pour garantir l'engagement et le soutien au niveau local et national.

La restauration des milieux peut être passive, résultant de la suppression des pressions sur ces milieux, ou active lorsque l'action humaine permet d'accélérer la recolonisation naturelle, tout en garantissant le respect des éco-systèmes.

La mise en place de zones de mouillages et d'équipement légers ont vocation à participer au développement durable des zones côtières, en favorisant une gestion plus durable et intégrée des mouillages.

Elles sont équipées d'ouvrages mobiles et relevables qui ont une emprise limitée sur le domaine public maritime naturel et évitent l'utilisation récurrente des ancres des bateaux qui impactent directement les fonds marins.



## Résorption des décharges littorales : lutter contre la pollution des océans

Les travaux de réhabilitation de la décharge littorales de la Torche à Plomeur (Finistère) et de re-naturation du site ont débuté en 2023.

Cette décharge fait partie des 33 sites répertoriés dans l'interrégion Nord Atlantique - Manche Ouest dans le cadre de l'inventaire national établi par le Bureau de recherches géologiques et minières.

Le plan national de résorption des décharges littorales, lancé en 2022, vise à résorber en dix ans les décharges présentant à court terme le plus fort risque de déversement des déchets en mer.

## Lutter contre la pollution sonore

Le bruit créé par l'activité humaine en mer (trafic maritime, mais également travaux) affecte la biodiversité marine, toutes espèces confondues. Les effets peuvent être physiologiques, acoustiques, comportementaux.

Acousticiens et biologistes travaillent pour faire avancer la recherche sur ce sujet.

Des rideaux de bulles peuvent être installés autour des ouvrages permettent d'isoler le bruit provenant de travaux sous-marins. Cependant, partant du constat que cette technique est moins efficace en haute mer, la société Greenov, hébergée par l'École

centrale de Nantes, a réalisé en 2023 un premier test d'un nouveau système, le SubSea Quieter®, pour atténuer la pollution sonore.



Du côté des navires, parmi les pistes d'amélioration, on trouve la réduction de la vitesse des navires, du bruit des hélices ou des machines et l'optimisation de la forme des coques de navires pour limiter la turbulence des flux.

## 2023 : 50<sup>ème</sup> anniversaire de la convention Marpol

### Déterminer si un rejet est licite ou illicite, douteux ou probable, pour décider de la suite à donner

C'est l'une des missions du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) Corsen de la DIRM NAMO, qui :

- surveille les pollutions du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole,
- suit l'évolution des navires et diffuse toute information utile sur une situation potentiellement dangereuse aux autres navires présents sur zone,
- centralise et analyse tous les signalements de pollution,

- identifie les pollueurs et exploite les informations permettant de déclencher les procédures de répression contre les auteurs de pollutions marines, en lien avec le préfet maritime, le procureur de la République et tout expert en pollution.

Le constat d'un rejet en mer peut être rapporté par un témoin à terre, un navire en mer, un aéronef ou par détection satellitaire.

La DIRM NAMO compte deux centres POLMAR-Terre, à Brest et Saint-Nazaire. Le matériel stocké et entretenu en permanence est mis à disposition du préfet de zone de défense et de sécurité, à la demande des préfets de département, en cas de pollution sur le littoral. Les centres participent aux exercices grandeur nature organisés régulièrement par les DDTM pour le compte des préfets de département.

L'interrégion accueille également :

- Le Centre national d'expertise POLMAR-Terre à Brest qui apporte son concours technique et opérationnel au dispositif POLMAR-Terre pour l'ensemble de la métropole.
- Vigipol, syndicat mixte basé dans les Côtes-d'Armor, qui défend notamment les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus du transport maritime.

La DIRM NAMO effectue des contrôles de la teneur en soufre des combustibles des navires français, et étrangers en escale dans les ports. Pour les navires étrangers, ces contrôles se font dans le cadre du contrôle par l'État du port (cf page 75). Les mesures de réduction des émissions de soufre par les navires sont prises dans le cadre de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires dans la préservation de la mer (Marpol).

Parmi les actions à enjeux environnementaux mises en œuvre par la DIRM, certaines concernent spécifiquement les phares et balises :

- Réduction de la consommation énergétique des aides à la navigation (développement du solaire et de l'éolien).
- Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement (remplacement du mercure, cf page 74).
- Mise à disposition en faveur de tiers d'ouvrages bâtis pour étudier des espèces animales ou les conditions météorologiques ou océaniques.

## L'adaptation s'accélère face aux risques littoraux

101 communes de l'interrégion participent à une démarche volontaire et se sont déclarées comme présentant une particulière vulnérabilité de leur territoire au recul du trait de côte.

L'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement de ces communes doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral. Ce travail de refonte, anticipant les nouveaux risques, se fera avec les services de l'État.

L'érosion s'accélère sous la pression de la hausse du niveau marin et les tempêtes successives.



Avec ses cordons dunaires et ses côtes rocheuses, parfois friables, le littoral de l'interrégion est vulnérable.

Les mesures de réensablement, insuffisantes pour protéger de l'érosion, peuvent être confortées par la revégétalisation.

Ici, plantation d'un chêne vert lors de la restauration des dunes de la forêt domaniale de Quiberon, à Plouharnel (Morbihan). Des pins maritimes y sont également plantés. © Manuel Bouquet / Terra-01/2022